

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 117/2023

AU GROUPEMENT MAZARS CAMEROUN-BETA CONSULT SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° FONER/DG/006/CGPMP/PI/2023, conclu avec le FONER, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent septante-trois millions neuf cent treize mille neuf cent douze (CDF 173 913 912) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais un million deux cent dix-sept mille trois cent nonante-sept, trente-huit centimes (CDF 1 217 397,38).

Fait à Kinshasa, le 06/07/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Scscau de l'Etablissement

Raymond M.L. YUMBA
Directeur Général ad